

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

-----

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le quatre juillet à onze heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de CROZON.

**Etaients présents** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Fabienne Mathieu qui a donné procuration à Madame Fanchon Le Monze.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Ordre du jour

- 1) Installation du conseil municipal
- 2) Election du Maire
- 3) Détermination du nombre d'Adjoints
- 4) Election des Adjoints.
- 5) Création d'un poste de conseiller municipal délégué
- 6) Election d'un conseiller municipal délégué
- 7) Charte de l'élu local

#### 1) INSTALLATION DU CONSEIL

Monsieur Daniel MOYSAN ouvre la séance.

Il énumère les noms des conseillers nouvellement élus et les installe.

Il demande à la doyenne d'âge, Mme Christiane Dreux de prendre la présidence.

-----

Mme Christiane Dreux prend la présidence.

Elle propose de désigner comme secrétaire de séance : Mme Typhaine Velly

Elle demande un vote à main levée : Unanimité

Elle donne le résultat du vote.

Elle constate l'approbation du conseil municipal.

Elle fait l'appel des présents.

Elle fait part des procurations : Fabienne Mathieu pour Fanchon Le Monze

Elle constate le nombre total de présents et de représentés : **28** présents (Fabienne Mathieu a donné procuration à Fanchon Le Monze)

Elle constate que le quorum est atteint.

Elle propose la désignation de 2 assesseurs : (Demande s'il y a des candidats).

- Clélia Gaudin
- Gaëlle Dorée

Elle demande un vote à main levée.

Elle donne le résultat du vote : Unanimité

Elle constate l'approbation du conseil municipal.

## 2) ELECTION DU MAIRE

**Elle indique qu'elle passe au 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : l'élection du Maire.**

Elle précise que l'élection du Maire va se dérouler conformément aux articles du Code général des collectivités territoriales figurant sur la note de synthèse. (L2122-4 – L2122-7 et L2122-8).

Elle demande s'il y a des candidats.

Elle fait part des candidatures en présence : M. Patrick Berthelot

A l'issue du vote, le président demande aux 2 assesseurs de procéder au dépouillement.

Le président ouvre l'urne.

Elle commence le dépouillement, bulletin par bulletin, en annonçant, à chaque fois, le nom à haute voix.

A la fin du dépouillement, elle proclame les résultats :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de blancs ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 15
- Ont obtenu :
- M. Patrick Berthelot : 22 voix

Elle déclare élu Maire : M. Patrick Berthelot

Elle lui demande de prendre immédiatement la présidence du conseil municipal.

Elle invite les 2 assesseurs à regagner leurs places.

Debout, Mme Dreux remet à M. Patrick Berthelot l'écharpe de Maire.

### 3) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Berthelot prend la présidence du conseil municipal.

**Il propose de passer au 3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : la détermination du nombre d'adjoints.**

Il propose de fixer le nombre d'adjoints à 8.

Il demande un vote à main levée.

Il donne le résultat du vote : Unanimité

Il constate l'approbation du conseil municipal.

### 4) ELECTION DES ADJOINTS

**Il propose de passer au 4<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : l'élection des adjoints.**

Il précise que l'élection des adjoints va se dérouler conformément aux articles du Code général des collectivités territoriales figurant sur la note de synthèse.

Il propose la liste de Mme Fanchon Le Monze, composée comme suit :

- 1 – Fanchon Le Monze
- 2 – François-Xavier Deflou
- 3 – Monique Porcher
- 4 – Yann Cusset
- 5 – Dominique Guillois
- 6 – Philippe Brun
- 7 – Patricia Leroux
- 8 – Michel Galand

Il demande s'il y a d'autres listes candidates : Non.

Il demande aux conseillers municipaux de préparer leurs bulletins de vote.

A l'issue du vote, le Maire demande aux 2 assesseurs de procéder au dépouillement.

Le Maire ouvre l'urne.

Il commence le dépouillement, bulletin par bulletin, en annonçant, à chaque fois, le nom à haute voix.

A la fin du dépouillement, il proclame le résultat :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de blancs ou nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 15

o Ont obtenu :

Liste de Mme Fanchon Le Monze : 24 voix

Il déclare élus comme adjoints dans l'ordre suivant :

- 1 – Fanchon Le Monze
- 2 – François-Xavier Deflou
- 3 – Monique Porcher
- 4 – Yann Cusset
- 5 – Dominique Guillois
- 6 – Philippe Brun
- 7 – Patricia Leroux
- 8 – Michel Galand

## **5 – CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

M. le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil municipal.

M. le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué aux affaires agricoles dont la principale mission sera de représenter et de défendre la commune auprès des différents instances extérieures.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 1 abstention (Chantal Sévellec) et 4 contre (Gaëlle Vigouroux, Pascal Durand, Gaëlle Dorée, Christian Jacquot),

- décide la création d'un poste de conseiller municipal délégué,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **6 – ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué,

M. le Maire rappelle que le Maire est seul chargé de l'administration de la commune ; les délégations ont lieu sous sa surveillance et sa responsabilité et les adjoints et les conseillers municipaux délégués doivent toujours faire mention dans leur décision de la délégation en vertu de laquelle ils agissent. De plus, l'élu titulaire d'une délégation n'agit pas en son nom mais au nom du Maire. Dès lors, ce dernier demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées et doit contrôler et surveiller la façon dont les élus remplissent leurs fonctions.

M. le Maire propose de désigner un conseiller municipal délégué aux affaires agricoles dont la principale mission sera de représenter et de défendre la commune auprès des différents instances extérieures.

M. le Maire propose la candidature de M. Hervé Le Roux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 4 contre (Gaëlle Vigouroux, Pascal Durand, Gaëlle Dorée, Christian Jacquot),

- désigne M. Hervé Le Roux comme conseiller municipal délégué aux affaires agricoles.

## 7 – Charte de l'élu local

Lors de ce conseil, M. le Maire nouvellement élu procède à la lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la charte telle que jointe à la présente.

La séance est levée à 12h05

Fait à CROZON, le 7 juillet 2020

Le Maire,



Patrick BERTHELOT



## « Charte de l'élu local

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

## PETITE ALLOCUTION POUR ACCOMPAGNER LA SORTIE DE DANIEL MOYSAN

Daniel, ce n'est pas prévu au protocole, mais il ne me paraît pas normal de te laisser quitter cet hémicycle sans une petite intervention de ma part en tant que chef de file du Groupe Crozon Ensemble, je serai très court :

Tu as réalisé 12 ans de mandat et, quelle que soit l'idée que l'on se fasse de ton parcours, tu as toujours œuvré avec pour seul objectif de servir tes concitoyens, de porter haut ce mandat extrêmement noble et particulièrement difficile qu'est celui de Maire, de faire de ta commune une cité reconnue dans toutes les instances partenaires et au-delà des frontières.

Avant de partir tu as mis tout en œuvre pour que le passage de témoin entre nous se passe dans les meilleures conditions. Je dois dire ici que, tout au long de la semaine tant de ta part que de celle des services, tout a été fait pour me faciliter la tâche, je t'en remercie.

Tu vas désormais te consacrer à ta vie de famille et à ta passion pour l'écriture, je te souhaite, selon l'expression habituelle, une très longue et heureuse retraite.

Et pour conclure en résumant ma pensée, je dirai seulement 3 mots :

**Bravo, Merci, Respect**

Patrick Berthelot

## CONSEIL MUNICIPAL D'INVESTITURE

Dans cette période bien particulière il ne m'a pas été possible, au soir des résultats, comme cela se passe d'habitude en de telle situation, de faire part de mon sentiment au regard de la large confiance que les Crozonnais ont accordé à notre équipe.

Aussi, avec un peu de décalage, à l'instant où vous venez de vous prononcer pour que je conduise pour 6 ans les opérations municipales, je voudrais remercier tous les électeurs qui se sont prononcés pour notre liste, remercier bien sur aussi tous mes colistiers avec lesquels je travaille depuis de longs mois et qui ont accepté de me suivre et remercier Daniel Moysan pour ce qu'il a apporté à notre commune au cours de ses deux mandats.

Je mesure l'ampleur de la tâche et le poids de la responsabilité qui est mienne aujourd'hui et je vous remercie de m'avoir fait l'honneur de m'accorder votre confiance.

Nous avons été élus sur la base d'un programme clair qui annonce à la fois à un changement de méthode avec plus de lien avec la population, une meilleure communication et un vrai partage des responsabilités et qui, sur le plan de l'action prendra en compte tout ce à quoi notre situation « d'enclavés » nous oblige je veux parler de l'action sociale, de la santé, de la mobilité, de la protection du territoire, des nouveaux circuits économiques, de l'écologie.

Ce programme sera notre fil rouge et je ne doute pas que les élus d'opposition, élus à part entière, au nombre de 9, accompagneront ces changements pour le bien de nos concitoyens.

Mesdames, Messieurs, nous tous élus aujourd'hui dans cette enceinte, nous portons la responsabilité d'être ensemble, en dehors de toutes querelles de clocher, au service de nos concitoyens.

Je vous souhaite, je nous souhaite d'être enthousiastes dans la tâche qui nous incombe et de réaliser un mandat prometteur.

Merci à toutes et tous pour votre engagement

Patrick BERTHELOT



## Discours Gaëlle Vigouroux, 1er Conseil

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs

Nous souhaitons remercier 941 électeurs qui ont voté pour notre liste « Crozon dynamique, écologique et solidaire » et les services de la collectivité qui ont organisé les élections dans des conditions fort particulières.

En préambule j'aimerais dire ici que j'ai eu une relation républicaine avec Daniel Moysan, j'espère que la campagne de dénigrement dont vous avez fait preuve à notre égard s'arrête ici, maintenant que vous revêtez l'écharpe tricolore.

Pascal Durand, Gaëlle Dorée, Christian Jacquot et moi-même serons bien présents au Conseil municipal pour représenter les habitants dans leur diversité.

Monsieur le Maire, vous avez gagné parce que vous garantissez un conservatisme rassurant pour une partie des habitants de Crozon. Avec vous, les Crozonnaises et les Crozonnais savent que rien ne changera et tant pis si les jeunes continuent de quitter le territoire, s'il est difficile d'accéder à un emploi durable, au logement ou à la santé, si le sur-tourisme continue de dégrader l'environnement...

Vous avez séduit une population qui vit très bien comme cela.

Nous avons séduit une population plus jeune qui se projette en Presqu'île et qui attend des solutions pour garantir qu'il sera encore possible de vivre sur notre commune dans 10 ans.

Vous devenez aujourd'hui le Maire de tous les habitants. Nous espérons que vous serez à l'écoute des actifs et des familles, de celles et ceux qui entreprennent et font vivre le territoire.

Vous avez tantôt salué l'importance de la participation citoyenne, puis vous avez demandé aux habitants de s'en méfier. Nous attendons de votre part de nombreuses clarifications quant à vos promesses... Vous avez dit aux media que la Sécurité était votre priorité numéro une... La encore, il faudra préciser quelles sont vos intentions. Nous n'avons en fait pas bien saisi quelle était votre ambition pour Crozon, si ce n'est la maintenir dans l'enclavement et renforcer le repli sur soi.

Nous serons donc bien présents et vigilants ces 6 prochaines années à ce que les politiques et projets que vous portez soient républicains, socialement et écologiquement justes.

Notre dernier mot ira aux Crozonnaises et aux Crozonnais : vous pouvez compter sur nous ici au conseil et sur le terrain !

Merci de votre attention

Juliet

La liste « écouter pour Agir » menée par Jean-Marie BEROLDY tient à remercier les 23,41 % d'électeurs qui lui ont fait confiance et regrette, malgré une campagne tournée vers le dialogue et la proximité, qu'elle n'ait pas réussi à convaincre davantage. Membres de l'opposition depuis 2 mandats nous avons pourtant la connaissance des dossiers et le recul nécessaire pour améliorer le quotidien de tous. La démocratie a parlé et nous respectons les choix faits par les Crozonnais.

Nous disposons de trois sièges dans l'opposition pour faire valoir la parole de nos électeurs. Jean-Marie BEROLDY, après 12 ans comme élu de l'opposition, souhaite démissionner et laisser la place à ses colistiers qui mèneront les débats en cohésion et dans la continuité du travail fait ces dernières années. Ils favoriseront l'esprit fédérateur et la réussite collective, mais ne seront pas les médiateurs d'une politique de l'extrême et de l'individualisme.

Espérons que la prochaine mandature nous permette de mieux nous exprimer, car ce fut difficile - et même très difficile - de le faire sous l'autorité de Monsieur Moysan.

Enfin, nous aurions souhaité que soit abordé aujourd'hui, devant ces personnes qui nous écoutent, le sujet épineux de la présidence de la communauté de communes.

Chantal Sevellec

## **Allocution de M. Jean-Luc GUENEGUES**

Je remercie les électeurs qui nous ont soutenus et votés pour la liste « Un nouvel élan pour Crozon », mais aussi l'ensemble des électeurs qui se sont exprimés le 28 juin afin de donner la légitimité à notre démocratie locale.

Je remercie les colistiers pour leur engagement, leur énergie, leurs convictions à défendre notre projet pour les Crozonnais(es).

Nous resterons actifs et vigilants sur :

La mise en œuvre d'une démocratie participative

Les actions qui visent à redynamiser la Presqu'île de Crozon

Les décisions qui inscrivent Crozon dans un projet d'avenir pour développer l'attractivité, les solidarités et respectueuse de son environnement.